

Interprétation des Normes par l'Union technique de l'Electricité ⁽¹⁾

Protection des structures contre la foudre

00-001
Juillet 2000

17-100-001
Concerne :
NF C 17-100 ⁽²⁾
Paragraphe :
2.4.2.2

Question :

Quelle doit être la valeur de la prise de terre mesurée dans la disposition de prises de terre B et les liaisons déconnectables sont-elles obligatoires ?

Réponse :

La disposition B présente un nombre de conducteurs de descente supérieur à deux.

La prise de terre mesurée est celle de l'ensemble boucle à fond de fouille et prise de terre de paratonnerre : sa valeur doit être au plus égale à 10 Ω . Les liaisons déconnectables ne sont pas obligatoires.

(1) *Interprétations établies par la commission UTE/CEF 81 – Protection contre la foudre.*

(2) *Protection contre la foudre – Protection des structures contre la foudre.*